

Jambes, le 13 juin 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une troisième tour et deux tronçons de l'enceinte gallo-romaine à Arlon sont classés

La Ministre Valérie De Bue, en charge du Patrimoine, a signé l'arrêté de **classement comme monument d'une troisième tour et de deux tronçons de l'enceinte gallo-romaine situés Impasse de la Porte Neuve à Arlon.**

Le classement de ces vestiges du mur de l'enceinte gallo-romaine, construit entre 270 et 330, vient en extension du classement des tours Neptune et Jupiter (également inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie). Le mur de l'enceinte aujourd'hui protégé est unique en Wallonie par son état de conservation. Une zone de protection est établie autour du castrum d'Arlon.



photo Vincent Rocher ©AWaP